

## Les avantages du classement en étoile(s)

1. Une visite de contrôle volontaire valable 5 ans
2. Un classement de 1\* à 5 \* reconnu par le grand public  
*(Le système de classification en étoile(s) est un repère qualitatif important des clientèles françaises et internationales)*
3. Un gage de qualité
4. Un abattement fiscal de 71% (sous statut micro-BIC)
5. La promotion par les offices de tourisme / le pôle touristique (cf. conditions internes à chaque structure) pour les hébergements dont la qualité a été vérifiée.  
 Une promotion et une commercialisation plus efficaces sur les brochures hébergements et les sites internet des Offices de Tourisme auxquels vous adhérez. (cf conditions internes à chaque structure).
6. Un gain de visibilité supplémentaire en étant partenaire de votre office de tourisme  
[www.vendee-tourisme.com](http://www.vendee-tourisme.com), [www.enpaysdelaloire.com](http://www.enpaysdelaloire.com)
7. Une valorisation du meublé de tourisme grâce à son panonceau *(après conventionnement)*
8. La possibilité d'accepter les chèques vacances émis par l'ANCV *(non obligatoire ; payant)*

## Le coût de l'audit de classement en 2021

### VISITE (\*)

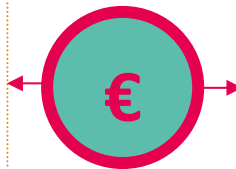
Studio : 130 € nets de TVA  
 2/3 pièces : 150 € nets de TVA  
 4 pièces et + : 170 € nets de TVA

Remise de :

- 5 % pour 2 meublés
- 10 % pour 3 meublés

*Pour une visite le même jour, sur un même territoire.*

*(\*) Que le classement ait abouti ou non*



### FRAIS DOSSIER ET DÉPLACEMENT PLAFONNÉS

50 €

(Traversées Île d'Yeu en sus)

Prix susceptibles d'être réduits en fonction du nombre de visites